



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02036136

HAL Id: hceres-02036136

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036136v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences pharmaceutiques

- Université de Bourgogne - UB

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé, sport, psychologie

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) proposé par l'Université de Bourgogne - UB est géré par l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences de santé. Cette nouvelle UFR regroupe, depuis la rentrée de septembre 2014, l'ancienne UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques et celle de médecine, auxquelles s'est associée, depuis mars 2015, l'école de maïeutique du centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, sous la forme d'un département pédagogique de maïeutique.

Les objectifs du DFGSP, ainsi que ses contenus, suivent les directives réglementaires de l'arrêté du 22 mars 2011. En tant que 1^{er} cycle universitaire des études pharmaceutiques, les objectifs de cette formation sont d'acquérir des connaissances basiques en sciences exactes et en sciences biologiques, ainsi que des connaissances spécifiques relatives à l'étude des médicaments et des autres produits de santé. Cette formation permet d'accéder au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques et au Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP).

Le cursus est organisé en trois années semestrialisées, dont la 1^{ère} est commune aux filières de pharmacie, de médecine, d'odontologie, de maïeutique et des métiers de la rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité). Cette Première année commune aux études de santé (PACES) comporte un tronc commun d'unités d'enseignement (UE) « généralistes » (communes aux cinq filières) et une UE spécifique pour chaque filière de formation. Elle est sanctionnée par un concours, qui permet d'accéder à la 2^{ème} année des études pharmaceutiques. Le cursus des 2^{ème} et 3^{ème} années (DFGSP2 et DFGSP3) comporte un tronc commun d'UE obligatoires, réparties dans cinq grandes thématiques annuelles, et des UE librement choisies, permettant une spécialisation progressive vers l'un des trois parcours professionnels envisagés (industrie, internat et officine), ainsi qu'une initiation à la recherche et une ouverture vers des disciplines non médicales (communication, anglais, informatique).

Les modalités pédagogiques reposent principalement sur des cours magistraux, complétés par des enseignements dirigés (pour les trois années) et des travaux pratiques (pour DFGSP2 et DFGSP3). S'y ajoutent quatre stages obligatoires d'observation et d'initiation aux pratiques pharmaceutiques, renforcés par des enseignements intégrés sur les traitements des pathologies.

L'ensemble du cursus de 1^{er} cycle des études pharmaceutiques est sanctionné par un diplôme conférant le grade de licence, par la validation de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS) (30 ECTS par semestre).

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

La PACES proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB est structurée conformément aux directives de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2009. Elle respecte à la fois :

- les principes généraux de la réforme licence-master-doctorat (LMD), par son découpage en treize UE semestrialisées et valorisées par des crédits européens (4 à 10 ECTS par UE) ;
- et les dispositions particulières de la PACES, par l'existence d'un tronc commun associé à des UE spécifiques de filières, qui permettent aux étudiants de débiter leur spécialisation professionnelle.

L'organisation pratique du cursus, avec une répartition relativement équilibrée des volumes horaires semestriels et un taux de mutualisation important, donne la possibilité aux étudiants de s'inscrire à plusieurs UE spécifiques au semestre 2. Cependant, la répartition très hétérogène des cours mutualisés entre les différentes UE pourrait se répercuter sur les choix des étudiants pour le semestre 2, en favorisant telle ou telle combinaisons d'UE spécifiques (notamment,

entre médecine, maïeutique et métiers de la rééducation, ou entre pharmacie et odontologie). *A contrario*, l'absence totale de mutualisation entre les UE médecine et pharmacie pourrait inciter les étudiants à ne pas choisir cette combinaison. Ce guidage prédéterminé des choix de filières, même s'il n'est pas volontaire de la part de l'institution, reste contraire à la philosophie de la PACES.

Concernant le pilotage de la formation, il faut souligner le rôle très important de la directrice des études en PACES, également en charge de l'encadrement du tutorat et « maillon essentiel » du dispositif d'aide à la réussite. Cependant, les responsabilités qui lui incombent peuvent paraître excessives et l'implication d'autres enseignants-référents pour la coordination de l'encadrement et du suivi des étudiants serait à encourager.

La formation présente par ailleurs des éléments novateurs. D'une part, le tutorat des étudiants en santé de Dijon (TED) est un dispositif efficace d'aide à la réussite, reconnu au niveau national. Grâce à la forte implication des étudiants de la filière santé des années supérieures (valorisée dans le cadre d'une UE libre), le TED facilite l'intégration des nouveaux étudiants dans leur environnement universitaire. D'autre part, le semestre rebond est un dispositif efficace d'aide à la réorientation, qui permet aux étudiants en échec en PACES d'augmenter leur chance de réussite dans une autre formation. Enfin, l'UE spécifique « métiers de la rééducation » est la 2^{ème} filière choisie au 2nd semestre (avec 30 % des inscriptions pédagogiques). En favorisant le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES (notamment, masso-kinésithérapie, ergothérapie ou psychomotricité), elle peut être considérée comme un dispositif préparatoire à une future 1^{ère} année commune aux études en rééducation.

Il faut également souligner la qualité méthodologique de la démarche d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaborée avec l'aide du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) de l'Université de Bourgogne - UB. Néanmoins, il serait nécessaire de mettre en place un suivi des étudiants réorientés, pour compléter ce dispositif d'évaluation de la PACES.

Pour la partie spécifique à la filière pharmacie, on remarque que cette filière représente environ 20 % des effectifs inscrits en PACES. Concernant son organisation pédagogique, on peut s'interroger sur les raisons de l'absence complète d'enseignement de physiologie dans l'UE pharmacie et de cours mutualisés avec l'UE médecine. Ceci est d'autant plus paradoxal que les UFR de pharmacie et de médecine ont récemment fusionné en une seule et même UFR des sciences de santé, et l'on aurait pu s'attendre à un accroissement des interactions pédagogiques entre ces deux filières. En termes de réussite, les taux d'admission en 2^{ème} année de pharmacie rapportés dans le dossier transmis par l'établissement (proches du taux de réussite global en PACES et supérieurs aux taux de réussite en cas d'inscriptions à plusieurs filières) suggèrent qu'un certain nombre d'étudiants inscrits à l'UE pharmacie ne concourent pas pour les autres filières de la PACES.

Enfin, on peut regretter que les données factuelles présentées dans le dossier n'aient pas été plus complètes et mieux commentées ou analysées, car cela aurait sans doute permis d'amorcer des pistes de réflexion plus adaptées à la situation et à l'environnement universitaire réel de cette formation.

À noter que l'Université de Bourgogne - UB n'assurant pas les formations d'odontologie, de masso-kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité, aucun dossier d'évaluation n'a été déposé pour les formations en odontologie et métiers de la rééducation. De fait, les données chiffrées concernant ces deux filières spécifiques de la PACES ne sont pas disponibles.

Points forts :

- Dispositifs d'aide à la réussite (tutorat des étudiants en santé de Dijon) et d'accompagnement des étudiants, facilitant leur intégration à l'université.
- Dispositif de semestre rebond, qui favorise la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation.
- Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, avec une méthodologie rigoureuse (élaborée en collaboration avec le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB).
- UE spécifique « métiers de la rééducation », susceptible de favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.
- Livret de rentrée des étudiants en PACES, avec des informations claires et exhaustives disponibles au format papier et sur le site internet de l'Université de Bourgogne - UB.
- Taux de mutualisation élevé pour certaines UE spécifiques du semestre 2 (médecine, odontologie, métiers de la rééducation), permettant aux étudiants de suivre plusieurs UE spécifiques au semestre 2.

Points faibles :

- Modalités pédagogiques :
 - absence d'enseignement de la physiologie dans le tronc commun et dans les UE spécifiques pharmacie et odontologie ;
 - taux d'encadrement en ED d'anglais insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).
- Organisation des enseignements spécifiques du semestre 2 :
 - mutualisation de l'UE pharmacie limitée à l'UE odontologie ;
 - taux de réussite inférieur pour les étudiants s'inscrivant à plusieurs filières.
- Pilotage de la PACES non optimal :
 - charges excessives de la directrice des études en PACES, également responsable du tutorat ;
 - comité de pilotage sans personnalité(s) extérieure(s).
- Participation insuffisante des enseignants professionnels pour les filières à forte valence professionnalisante (sages-femmes et métiers de la rééducation).
- Dispositifs de réorientation :
 - absence de convention d'accueil avec d'autres UFR ou établissement pour la réorientation des étudiants ayant échoué au concours ;
 - absence de dispositif de suivi des étudiants réorientés.

Conclusions :

La formation de PACES proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB présente des qualités et des potentialités certaines, mais qui sont contrebalancées par des faiblesses significatives. Le comité a ainsi identifié plusieurs points problématiques, qui ont conduit aux recommandations suivantes.

Tout d'abord, il serait souhaitable de revoir les modalités pédagogiques, notamment en ce qui concerne la généralisation de l'enseignement de la physiologie (soit dans le tronc commun, soit dans toutes les UE spécifiques) et pour l'amélioration de l'encadrement des ED d'anglais.

D'autre part, une réflexion sur la réorganisation des UE spécifiques du semestre 2, notamment concernant les cours mutualisés entre les UE médecine et pharmacie et la politique de choix des UE spécifiques (par exemple, en établissant un nombre limité d'inscriptions), pourrait élargir les possibilités de choix des étudiants au 2nd semestre, tout en améliorant les taux de réussite au concours pour les étudiants inscrits dans plusieurs filières.

Ensuite, le pilotage de la formation serait à optimiser, en redéfinissant le rôle de la directrice des études en PACES (notamment, pour la partie administrative) et en lui adjoignant un directeur-adjoint (par exemple, pour l'encadrement du tutorat). Un élargissement de la représentation étudiante du comité de pilotage aux filières masso-kinésithérapie et maïeutique pourrait également être envisagé.

Par ailleurs, la participation d'enseignants professionnels « non académiques » dans les filières à forte valence professionnalisante (telles que maïeutique et métiers de la rééducation) serait à développer.

Il serait également important de compléter la politique institutionnelle en faveur des étudiants ayant échoué au concours de PACES, notamment par l'élaboration de conventions d'accueil (pour faciliter leur réorientation vers d'autres filières) et par l'instauration d'un dispositif de suivi de ces étudiants réorientés.

Enfin, un affinement du dispositif d'analyse des résultats au concours de PACES (prenant par exemple en compte des indicateurs concernant les étudiants : primant / redoublant, baccalauréat, mention, origine géographique) pourrait permettre d'identifier certains facteurs prédictifs de réussite ou d'échec.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Les informations concernant la PACES sont claires et exhaustives.</p> <p>Elles sont présentées à un large public cible, par des moyens de communication complémentaires : (i) réunions d'information (journée portes ouvertes pour les lycéens, réunion de rentrée pour le semestre 1, réunion d'information sur les filières santé et la recherche biomédicale pour le semestre 2), (ii) livret de rentrée des étudiants (accessible en ligne et distribué en version papier à la rentrée), (iii) page dédiée à la PACES sur le site internet de la faculté de médecine, (iv) pré-rentrée organisée par le TED.</p> <p>Elles fournissent aux étudiants les éléments nécessaires à leur choix de filière en cas de réussite au concours, ou à une éventuelle réorientation en cas d'échec. Des informations pour les étudiants en situation de handicap sont également disponibles.</p>
2- Structure et organisation de la PACES	<p>Les modalités pédagogiques comportent 85 à 90 % de cours magistraux et 10 à 15 % d'ED (pas de travaux pratiques).</p> <p>Compte tenu des effectifs importants, les enseignements sont dispensés par visioconférences dans deux grands amphithéâtres du campus et dans une petite salle (en présence de l'enseignant). Les règles d'équité sont respectées par la mise en place d'un roulement des étudiants entre les différents lieux d'enseignement. À noter que le taux d'encadrement en ED d'anglais reste insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).</p> <p>La répartition des UE entre les deux semestres est relativement équilibrée : 274,5 heures pour le semestre 1 et 282,5 heures pour le semestre 2 (en cas de choix de deux filières spécifiques). À noter que la liberté de choix des filières peut aboutir à une surcharge significative du volume horaire du semestre 2, en cas de choix de plus de deux filières. Par ailleurs, il est étonnant de constater que la physiologie n'est pas enseignée dans les UE du tronc commun, ni dans certaines UE spécifiques (pharmacie et odontologie).</p> <p>La mutualisation des cours ne concerne que les UE spécifiques du semestre 2. Elle est variable selon les filières (de 30 % de cours mutualisés pour l'UE pharmacie à 94 % pour l'UE médecine) et répartie de manière hétérogène. Il y a notamment une absence totale de mutualisation entre l'UE médecine et l'UE pharmacie. À noter que l'existence d'une UE spécifique « métiers de la rééducation » pourrait favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.</p>
3- Organisation du concours	<p>Le règlement intérieur et le règlement relatif aux épreuves du concours sont mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances sont identiques pour toutes les UE, à savoir une épreuve écrite de questions à choix simple (QCS) ou à choix multiples (QCM), à laquelle s'ajoutent des questions rédactionnelles courtes (QRC) pour l'anglais médical. Il faut souligner que les cours mutualisés entre UE spécifiques comportent également deux épreuves communes : physiologie I (pour les UE médecine, métiers de la rééducation et sages-femmes) et anatomie tête et cou (pour les UE médecine et odontologie).</p> <p>L'organisation matérielle des deux sessions du concours est protocolisée et suit un ensemble de procédures écrites qu'il n'a pas été possible d'évaluer (document non fourni).</p> <p>La correction des épreuves suit également des procédures écrites, conforme aux bonnes pratiques (correction informatisée des QCM/QCS, double correction pour les QRC d'anglais avec correction manuelle supplémentaire en cas d'écart de notes trop important). Cependant, aucune information n'est donnée sur la réévaluation et la modification éventuelle des réponses, après la 1^{ère} lecture automatisée des grilles de QCM/QCS. Par ailleurs, il est étonnant de lire dans le livret de rentrée que les modalités de notation pour ces épreuves de QCM/QCS (notation stricte ou clémente) sont décidées au moment de la délibération du jury.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	<p>Deux principaux dispositifs d'aide à la réussite sont proposés : (i) le TED, qui comporte notamment un accompagnement pédagogique en groupes et un système de parrainage, et qui a obtenu une reconnaissance au niveau national (agrément Or des associations d'étudiants en médecine et en pharmacie de France) ; (ii) la coordination par une directrice des études en PACES, qui permet un accompagnement individualisé des étudiants en difficulté et facilite une éventuelle réorientation. Il faut cependant souligner que le rôle de la directrice des études (également responsable du tutorat) peut paraître excessif, eu égard à la charge de travail induite et à l'absence d'autres enseignants-référents impliqués dans ce dispositif.</p> <p>Des aménagements particuliers sont prévus pour les étudiants en situation de handicap (pour les cours et le concours). En revanche, aucun dispositif n'est prévu pour les étudiants salariés et sportifs de haut niveau, ce qui peut être un facteur limitant pour leur accès à la filière santé.</p>
5- Réorientation	<p>Les dispositifs de réorientation sont de nature « informelle », sans conventions d'accueil établies avec d'autres UFR ou établissements.</p> <p>À l'issue du semestre 1, la proportion d'étudiants réorientés est relativement élevée (15 % du nombre d'inscrits), même si des accords tacites permettent à certains de ces étudiants d'accéder directement au semestre 2 d'autres licences du même champ de formation ou des champs de sciences humaines et de droit. Un dispositif de semestre rebond, bien structuré, permet d'obtenir 30 ECTS et facilite la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation (49 étudiants en 1^{ère} année de licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et psychologie sur quatre années, soit près de 20 % des étudiants de PACES réorientés vers d'autres filières de l'Université de Bourgogne - UB).</p> <p>À l'issue du semestre 2, une commission interne permet à certains étudiants « reçus-collés » (ayant validé 60 ECTS) d'intégrer une 2^{ème} année de licence STAPS ou sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE). Par contre, aucun dispositif n'est prévu pour la réorientation des étudiants « collés » (n'ayant pas validé les 30 ECTS du semestre 2).</p>
6- Réinscriptions ultérieures	<p>Le dispositif permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire suit les dispositions réglementaires, mais son efficacité n'a pas pu être évaluée (du fait de l'absence de données chiffrées dans le dossier de présentation ou les annexes transmis par l'établissement).</p>
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Sur une période de suivi de cinq années universitaires (2010-2011 à 2014-2015), l'effectif global des inscrits pédagogiques (IP) en PACES est resté stable (1445 étudiants en moyenne). Le taux de redoublement est également resté stable, sans corrélation avec l'effectif global.</p> <p>En termes de réussite, les taux d'obtention des 60 ECTS et de réussite au concours ont respectivement augmenté de 47 % et de 26 % en quatre ans, sachant que la principale augmentation a eu lieu entre la 1^{ère} année d'existence de la PACES et la suivante (+32 % pour les 60 ECTS et +25 % pour la réussite au concours). Cette évolution peut être liée au système de double-notation (« clémente » ou « stricte ») des épreuves de QCM/QCS.</p> <p>Le nombre d'étudiants s'inscrivant à plusieurs filières au semestre 2 est relativement fluctuant d'une année sur l'autre, mais tend à augmenter (de un quart à un tiers des IP). Dans ce cadre, même si le taux de réussite à l'une des filières suivies a nettement augmenté en quatre ans (passant de 6 à 25 %), il reste inférieur de six points au taux de réussite global, ce qui suggère que les inscriptions multiples pourraient avoir un effet négatif sur la réussite au concours.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'influence du redoublement et de l'origine des étudiants sur la réussite au concours. Toutefois, il est à noter que plus de 90 % des étudiants en PACES sont issus du baccalauréat S (scientifique) et proviennent pour plus de la moitié d'entre eux de l'académie de Dijon.</p>

<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Aucun dispositif de suivi des étudiants réorientés n'a été mis en place, hormis pour les étudiants ayant bénéficié du semestre rebond (données non disponibles).</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants académiques (universitaires ou hospitalo-universitaires), appartenant pour la plupart aux facultés de médecine et de pharmacie (excepté deux enseignants de l'UFR sciences vie, terre et environnement et pour les cours d'anglais). Les enseignants professionnels sont très faiblement représentés : environ 5 %, dont un ou deux praticiens hospitaliers, mais aucun poste PAST (enseignant-chercheur associé ou invité), ce qui peut paraître paradoxal, notamment pour les filières sages-femmes et métiers de la rééducation.</p> <p>La coordination est assurée par une directrice de la PACES, dont les responsabilités sont excessives, notamment en ce qui concerne l'organisation administrative (et même si elle est secondée par les responsables d'UE).</p> <p>Il a été fait le choix d'un jury de concours unique, validé par le conseil de l'UFR des sciences de santé sur proposition du comité de pilotage PACES (restreint aux enseignants).</p>
<p>10- Conseil de perfectionnement</p>	<p>Le comité de pilotage, créé lors de la mise en route de la PACES, comprend la direction de l'UFR sciences de santé, des assesseurs pédagogiques, la directrice de la PACES, les responsables d'UE et du semestre rebond. Par contre, il ne comporte pas de personnalité extérieure à l'UFR. Ce comité a le rôle d'un comité pédagogique (dénomination utilisée dans le livret de rentrée) et est susceptible de proposer des aménagements locaux de la formation, en fonction des évaluations réalisées.</p> <p>Concernant la représentation étudiante, il serait souhaitable de ne pas la limiter aux étudiants élus du conseil de l'UFR (issus le plus souvent des filières médecine et pharmacie) et de favoriser la participation d'étudiants élus ou « volontaires » des autres filières présentes sur Dijon (masso-kinésithérapie et maïeutique).</p>
<p>11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants</p>	<p>L'autoévaluation de la PACES par l'UFR a lieu tous les quatre ans. Elle prend en compte l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), réalisée par le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB, ce qui est un gage de qualité et de rigueur méthodologique. On peut néanmoins s'interroger sur la représentativité des résultats, dans la mesure où les enquêtes ne concernent que les étudiants de PACES participant au tutorat (biais de sélection potentiel).</p> <p>Les résultats de ces enquêtes sont mis à disposition du comité de pilotage, des responsables d'UE et des enseignants concernés. Cependant, l'absence de données concrètes, aussi bien pour les résultats de l'autoévaluation que pour ceux de l'EEE réalisée à l'issue de la 1^{ère} année d'existence de la PACES (en 2010-2011), ne permet pas d'évaluer l'efficacité des éventuelles mesures correctives qui en ont découlé.</p> <p>À signaler que le suivi des étudiants en échec se limite à ceux ayant bénéficié du semestre rebond.</p>
<p>FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES</p>	
<p>12- Effectifs et résultats de la filière</p>	<p>Entre 2010-2011 et 2011-2012, l'effectif des étudiants de PACES inscrits en filière pharmacie a significativement augmenté (passant de 15 % à 22 % du total des IP en PACES), pour se stabiliser par la suite (entre 19 % et 22 %). Cet écart initial est probablement lié à un taux d'admission en 2^{ème} année de pharmacie conjoncturellement élevé pour 2010-2011 (40 % des IP de l'UE pharmacie), qui a dû inciter les étudiants des deux années suivantes à s'inscrire dans cette filière. Le taux d'admission en 2^{ème} année de pharmacie est ensuite retombé à 26 %, en-dessous du taux de réussite global en PACES (31 %, toutes filières confondues), pour remonter progressivement et arriver à un taux similaire (30 %). Ce taux de réussite pour la filière pharmacie reste néanmoins supérieur à ceux des étudiants inscrits à plus d'une filière (de 5 à 12 points de différence).</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les résultats spécifiques de cette filière par rapport au taux de redoublement, ni l'influence du redoublement ou de l'origine des étudiants sur la réussite au concours.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

La formation générale en sciences pharmaceutiques proposée par l'UFR des sciences de santé - faculté de médecine de l'Université de Bourgogne - UB est structurée conformément aux directives de l'arrêté ministériel du 22 mars 2011. Elle respecte les principes généraux de la réforme LMD (découpage en UE semestrialisées, valorisation de 30 crédits ECTS par semestre) et les recommandations relatives à l'enseignement intégré et la spécialisation progressive.

L'organisation du cursus en grandes UE thématiques est tout à fait pertinente par rapport aux connaissances et compétences à acquérir. En complément, l'UE « projet professionnel », basée sur les principes de la pédagogie active, permet d'accompagner les étudiants dans leur démarche auto-formative. Elle est également d'une aide significative pour leurs choix ultérieurs d'orientation professionnelle. Il n'existe pas de parcours de formation proprement dit, mais les UE librement choisies permettent une spécialisation progressive vers l'un ou l'autre des trois parcours professionnels proposés au cours du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques (DFASP). La formation permet également d'acquérir des compétences additionnelles (anglais, communication, informatique) et offre la possibilité d'intégrer un parcours recherche (notamment, par le biais de la 1^{ère} année du master *Biologie et produits de santé - M1 BIOPS*). En complément, sont proposés des stages obligatoires, sous la responsabilité d'enseignants-référents. Leurs contenus, orientés vers l'observation et l'apprentissage des pratiques pharmaceutiques, offrent une initiation au milieu professionnel. En outre, des dispositions réglementaires garantissent la qualité des stages et de leur encadrement.

Les modalités de contrôle des connaissances privilégient les examens terminaux, ce qui peut rendre plus aléatoire la validation des UE. Pour la 2^{ème} année, l'intérêt et l'efficacité du dispositif permettant de passer en 3^{ème} année avec une « dette » (étudiant AJAC (ajourné mais autorisé à composer)) restent à confirmer. On peut remarquer à ce propos que le taux d'admission en 3^{ème} année a significativement diminué après l'instauration de la PACES (passant de 92 % en 2010-2011 à 69 % en 2011-2012). Cette constatation soulève la question de l'adéquation du programme enseigné au semestre 2 de la PACES dans l'UE pharmacie avec les prérequis nécessaires à la poursuite des études en DFGSP2.

L'ouverture de la formation à l'international dépend d'une stratégie commune au sein de la Communauté d'universités et établissements - Universités Bourgogne Franche-Comté (ComUE UBFC). Cependant, pour le 1^{er} cycle des études pharmaceutiques, la mobilité internationale entrante est nettement plus développée que la mobilité internationale sortante.

Enfin, il faut souligner l'implication active de l'UFR des sciences de santé, ainsi que la forte mobilisation des enseignants, dans une démarche d'évaluation et d'amélioration de cette formation. L'UFR s'est ainsi dotée d'un dispositif performant d'évaluation des enseignements par les étudiants, avec l'aide du CIPE de l'Université de Bourgogne - UB. Les résultats obtenus ne concernent que la 2^{ème} année (DFGSP2), mais ils ont conduit à des mesures correctives efficaces, permettant d'améliorer l'offre de formation. Ce dispositif a également fait l'objet d'une démarche méta-évaluative, permettant d'adapter les procédures d'évaluation. Enfin, l'UFR de pharmacie de Dijon a bénéficié, à sa demande, d'une évaluation externe de qualité, réalisée par la Conférence internationale des doyens des facultés de pharmacie d'expression française (CIDPHARMEF).

Points forts :

- Structuration du cursus (grandes UE thématiques, UE libres) pertinente par rapport aux connaissances et compétences à acquérir, et conduisant à une spécialisation progressive des étudiants vers un des trois parcours professionnels du 2^{ème} cycle.
- Organisation et encadrement des stages, permettant une initiation de qualité au milieu professionnel et un apprentissage rigoureux des pratiques pharmaceutiques.
- Acquisition de compétences additionnelles (anglais, communication, informatique, parcours recherche), complétées d'une UE « projet professionnel » accompagnant les étudiants dans leur démarche auto-formative.
- Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaboré avec l'aide du CIPE et ayant conduit à des mesures correctives efficaces et à une amélioration de l'offre de formation.
- Réalisation d'une évaluation externe de qualité, par des représentants de la CIDPHARMEF.
- Ouverture de la formation à l'international, avec une mobilité internationale entrante développée (accueil d'étudiants étrangers).

Points faibles :

- Organisation des enseignements déséquilibrée :
 - volumes horaires trop importants pour le semestre 3 ;
 - prédominance des cours magistraux, au détriment des travaux dirigés et pratiques.
- Modalités de contrôle des connaissances principalement basées sur des examens terminaux, rendant plus aléatoires la validation des UE.
- Pilotage de la formation non optimal, avec un comité de pilotage inexistant (ou non spécifique au DFGSP) et une représentation étudiante « indéfinie ».
- Dispositifs d'accompagnement des étudiants en difficulté ou en échec limités ou inexistants.
- Mobilité internationale sortante insuffisante (cinq fois moins importante que la mobilité entrante).
- Interactions pédagogiques limitées avec les autres circonscriptions de l'UFR des sciences de santé (médecine et maïeutique).

Conclusions :

La formation générale en sciences pharmaceutiques proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB présente une offre de formation de grande qualité. Néanmoins, le comité a identifié des points qui restent à améliorer, à optimiser ou à développer. Il a donc été amené à formuler plusieurs recommandations.

D'une part, il serait important de revoir l'organisation des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances :

- en rééquilibrant les volumes horaires entre semestres et/ou en diminuant le nombre d'heures d'enseignement (notamment pour le semestre 3) ;
- en augmentant la part des enseignements pratiques (enseignements dirigés, travaux pratiques) ou en réduisant celle des enseignements théoriques (cours magistraux) ;
- en développant le contrôle continu et/ou le contrôle combiné, afin de ne pas pénaliser les étudiants ayant raté l'examen terminal.

À ce titre, une généralisation du dispositif d'évaluation des enseignements à la 3^{ème} année de formation (DFGSP3), et éventuellement une évaluation plus globale de l'ensemble des deux années, pourrait guider ces adaptations.

D'autre part, il serait souhaitable de reconsidérer le pilotage de la formation, notamment en envisageant la création d'un comité de pilotage spécifique au 1^{er} cycle et en prévoyant une représentation étudiante au sein de ce comité.

Par ailleurs, une réflexion au niveau de la circonscription pharmacie concernant les dispositifs d'accompagnement des étudiants en difficulté ou en échec serait à envisager. De même, l'information des étudiants de 1^{er} cycle sur les échanges internationaux serait à améliorer, afin de développer la mobilité sortante.

Enfin, d'un point de vue plus général, la fusion récente de la faculté de pharmacie avec celle de médecine au sein de l'UFR des sciences de santé devrait avoir un effet synergique et structurant, aussi bien pour ces deux filières que pour les autres filières du secteur santé. Dans ce contexte, une politique institutionnelle visant à favoriser les interactions entre les filières de l'UFR des sciences de santé et avec les autres filières du secteur serait à soutenir, afin de valoriser cette restructuration.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Le cursus des 2^{ème} et 3^{ème} années du DFGSP est structuré en quatre semestres, avec un tronc commun représentant environ 90 % des enseignements et comprenant cinq thématiques : trois pour la 2^{ème} année (sciences fondamentales, sciences du médicament et sciences biologiques ; soit 519,5 heures et 51 ECTS) et deux pour la 3^{ème} année (enseignements généraux et enseignements intégrés ; soit 515 heures et 51 ECTS). Chaque thématique est constituée de deux grandes UE semestrielles, composée chacune de deux à quatre éléments constitutifs (EC). Les UE librement choisies (représentant environ 10 % des enseignements) permettent à l'étudiant de s'orienter progressivement vers un des parcours de spécialisation professionnelle proposés au cours du DFASP. La répartition annuelle des heures d'enseignement est légèrement déséquilibrée, avec une 2^{ème} année plus « chargée », notamment pour le semestre 3 (328 heures).</p> <p>Les modalités pédagogiques sont nettement dominées par l'enseignement théorique (cours magistraux), au détriment de l'enseignement pratique (travaux dirigés et travaux pratiques), qui représente 23 % des enseignements pour la 2^{ème} année, mais seulement 9 % pour la 3^{ème} année. L'utilisation des outils numériques est bien développée (supports de cours, tablettes, boîtiers de vote interactif), ce qui permet d'améliorer l'attractivité et les interactions entre enseignants et étudiants.</p> <p>Les règles de validation suivent les dispositions règlementaires (système de capitalisation avec possibilités de compensation). Pour la 2^{ème} année, le statut d'étudiant AJAC permet de passer en 3^{ème} année avec une « dette » limitée à cinq ECTS au maximum, sachant que la note éliminatoire est fixée à 8/20. Pour la 3^{ème} année, les étudiants doivent avoir validé toutes les UE du 1^{er} cycle, ainsi que leurs stages (comportant une validation indépendante) pour être admis en 1^{ère} année du DFASP.</p> <p>Il aurait été intéressant de disposer des documents d'information destinés aux étudiants (livret de l'étudiant pour chaque année de formation et/ou pour le DFGSP, livret des modalités de contrôle des connaissances, fiches synoptiques des UE), afin de pouvoir évaluer la pertinence des informations données à titre systématique aux étudiants.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>La mutualisation des enseignements ne concerne que les UE optionnelles du master M1 <i>BIOPS</i>, accessibles à partir de la 3^{ème} année. Ces UE sont mutualisées en interne (avec les circonscriptions médecine et maïeutique de l'UFR des sciences de santé et avec l'UFR sciences vie, terre et environnement) et en externe (avec l'UFR des sciences médicales et pharmaceutiques de Besançon - Université de Franche-Comté - UFC).</p> <p>Des formations complémentaires sont proposées : enseignement d'anglais (48 heures de travaux dirigés réparties sur les quatre semestres), préparation à la certification en informatique « C2i niveau 1 » (réalisée au semestre 3), enseignements de communication, logique et argumentation (EC d'une UE du semestre 4). L'accès à une formation doctorale est également possible, notamment grâce à un parcours spécifique pharmacie du master M1 <i>BIOPS</i>, dont la maquette comporte des UE par équivalence issues du cursus de pharmacie (DFGSP3 et 1^{ère} année de DFASP) et représentant 70 % des ECTS nécessaires à la validation du M1.</p> <p>Quatre stages complètent l'offre de formation. Les deux stages obligatoires (dont le stage officinal d'initiation, valorisé par 3 ECTS) font l'objet d'une réglementation et de procédures institutionnelles strictes, notamment pour l'agrément du maître de stage et les conventions de stage. Le contrôle des connaissances utilise un tableau de bord (portfolio), permettant l'autoévaluation et facilitant le suivi des apprentissages. Parmi les deux stages optionnels, le stage d'initiation à la recherche permet d'initier l'étudiant à la démarche scientifique.</p>

	<p>Les dispositifs pour l'accueil des étudiants en situation de handicap comportent une information des enseignants en début d'année et des aménagements pour les travaux pratiques (réalisés en trinôme), l'accessibilité aux locaux (autorisation d'utiliser les ascenseurs) et les examens (tiers-temps). Par contre, aucun dispositif n'est prévu pour les salariés et les sportifs de haut niveau.</p> <p>Les passerelles entrantes suivent les dispositions réglementaires, mais aucun dispositif particulier pour la mise à niveau des étudiants entrants n'est proposé.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Les données disponibles dans le dossier de présentation ne permettent pas d'évaluer précisément les dispositifs d'aide à la réussite, ni leur efficacité. Le rôle du comité pédagogique n'est pas clairement explicité. Pour les stages obligatoires, un accompagnement des étudiants est assuré par des enseignants-référents et des maîtres de stage agréés. L'UE « Projet professionnel », réalisée durant la 2^{ème} année, semble très profitable aux étudiants : elle leur donne la possibilité de s'informer sur les différentes orientations professionnelles relatives aux métiers de la pharmacie et les aide dans l'élaboration de leur cursus et le choix de leur parcours.</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Les échanges internationaux sont gérés par le pôle international de l'Université de Bourgogne - UB, en lien avec l'Université de Franche-Comté - UFC.</p> <p>Pour le DFGSP, la mobilité internationale s'appuie sur le programme Erasmus+ de l'Union européenne et a développé des échanges privilégiés avec l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Ces échanges concernent la 3^{ème} année de formation. On remarque cependant que la mobilité entrante est cinq fois plus importante (quinze étudiants entre 2009 et 2014) que la mobilité sortante (trois étudiants entre 2009 et 2014), sans que ce phénomène soit expliqué.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>L'équipe pédagogique comporte environ 50 intervenants, dont 69 % d'enseignants académiques titulaires et 26 % d'enseignants professionnels (issus majoritairement du CHU de Dijon). Les moyens administratifs alloués à la formation ne sont pas précisés.</p> <p>Le pilotage de la formation est bien organisé, avec deux responsables par année de formation et un ou deux responsables pédagogiques par UE simple ou EC ; tous sont issus du milieu académique. Il n'est cependant pas précisé s'il existe un responsable coordinateur pour l'ensemble du 1^{er} cycle de pharmacie (DFGSP). Pour la 3^{ème} année, on peut s'interroger sur l'utilité de désigner des responsables pédagogiques d'EC n'assurant apparemment aucune heure d'enseignement dans ces EC.</p> <p>Un comité pédagogique, réunissant des intervenants du DFGSP et du DFASP, est chargé de coordonner la formation avec les responsables d'année. Par contre, il n'est pas fait mention de l'existence d'un comité de pilotage spécifique au DFGSP, ni d'une éventuelle participation de représentants étudiants.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants a été élaborée au sein d'un groupe de travail spécifique, en collaboration avec le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB. Les résultats obtenus depuis 2012 ont permis d'identifier des problèmes et ont conduit à des mesures correctives. Au vu de l'évolution des résultats, ces mesures semblent avoir été plus efficaces pour le semestre 3 que pour le semestre 4. Il faut souligner que cette démarche d'évaluation a elle-même fait l'objet d'une autoévaluation de la part des enseignants, permettant d'améliorer progressivement les procédures. Pour l'évaluation des stages par les étudiants, elle est réalisée par des fiches d'appréciation confidentielles.</p> <p>Concernant l'autoévaluation de la formation, une évaluation externe de l'UFR de pharmacie de Dijon a été réalisée en 2014, par des représentants de la CIDPHARMEF.</p>

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Pour la 2^{ème} année (DFGSP2), entre 2010-2011 et 2013-2014, le nombre d'IP a oscillé entre 92 et 123 étudiants. Le <i>numerus clausus</i> étant resté globalement stable depuis 2010-2011, ces fluctuations d'effectifs sont liées aux variations du nombre de redoublants d'une année sur l'autre (notamment pour l'année 2012-2013). Cependant, on peut remarquer que le taux d'admission en 3^{ème} année a significativement diminué après l'instauration de la PACES (passant de 92 % en 2010-2011 à 69 % en 2011-2012). La question de l'adéquation du programme enseigné dans l'UE pharmacie du semestre 2 de la PACES, avec les prérequis nécessaires à la poursuite des études en DFGSP2 peut donc se poser.</p> <p>Pour la 3^{ème} année (DFGSP3), entre 2010-2011 et 2013-2014, le nombre d'IP a oscillé entre 70 et 100 étudiants. Ces fluctuations d'effectifs sont liées aux variations du nombre de redoublants, ainsi qu'aux modifications des modalités de redoublement (création du statut d'étudiant AJAC en 2012-2013). On remarque néanmoins que le taux de réussite au diplôme, qui était stable (entre 90 % et 91,5 %) a significativement diminué à 82 % l'année suivant l'instauration de cette mesure. Cette constatation relativise les résultats plutôt positifs de la comparaison entre étudiants AJAC et étudiants redoublants.</p> <p>Concernant les étudiants sortants (réorientation) ou les étudiants entrants (via une passerelle), il s'agit de phénomènes marginaux : six étudiants sortants sur cinq promotions de 2^{ème} année (soit 1,1 % des IP) et un étudiant entrant sur cinq promotions de 3^{ème} année (soit 0,2 % des IP).</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

